

## **RÉUNION DU CONSEIL 4 JUILLET 2022**

Lundi, le 4<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Patrice Moore, conseiller;

Est absente :

Mme Géraldine Catherine Plante-Desbiens, conseillère;  
Siège n° 1 vacant.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2022
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
  - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) La séance régulière du 3 octobre 2022 reportée au 4 octobre 2022
    - b) Approbation des écritures de régularisation
    - c) Élections partielles 2022
  - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.3. TRANSPORT
    - a) Mandat à la firme Techni-Consultant pour des services professionnels en ingénierie sous le rang Charles-A.-Gravel
  - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
    - a) Achat de nouveaux analyseurs pour l'usine inter-municipale
  - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
    - a) Demande à la CPTAQ pour l'exploitation d'une sablière
  - 5.6. LOISIR ET CULTURE
    - a) Demande d'aide financière des Loisirs de St-Prosper
  - 5.7. AUTRES
    - a) Demande d'aide financière du Club de motoneige du Comté de Champlain

- 5.8. CORRESPONDANCES
- 5.9. Compte-rendu des dossiers
- 5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux
- 5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance
- 5.12. Période de questions diverses
- 5.13. Clôture de la séance

**2022-07-90**  
**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUIN 2022**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 juin 2022 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2022.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

**2022-07-91**  
**4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : un chèque portant le numéro 11909 pour le mois de juin au montant de 100 \$. Les prélèvements portant les numéros 3165 à 3181, pour une somme globale de 49 328,25 \$. Les comptes à payer portant les numéros 11910 à 11949 inclusivement et totalisant la somme de 40 767,30 \$. Les salaires au montant de 12 333,57 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

**5. AFFAIRES NOUVELLES**  
**5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2022-07-92**  
**5.1.a) LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2022 REPORTÉE AU 4 OCTOBRE 2022**

CONSIDÉRANT que les élections générales provinciales auront lieu le 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT qu'en ce cas, il y a lieu de reporter la séance régulière du Conseil prévue à cette même date;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE reporter la séance régulière prévue le lundi 3 octobre 2022 au mardi 4 octobre 2022 et d'en aviser la population par les différents médias d'information locaux.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2022-07-93**

**5.1.b) APPROBATION DES ÉCRITURES DE RÉGULARISATION**

CONSIDÉRANT que les écritures du journal général doivent être approuvées par la Mairesse ou un membre du conseil municipal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver les écritures 428 du journal général numéro 13, et les écritures 132 à 136 du journal général numéro 18. Les journaux des écritures sont conservés dans le livre des procès-verbaux comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.1.c) ÉLECTIONS PARTIELLES 2022**

La présidente d'élection, Mme Sandra Turcotte, annonce que s'il y a plus d'un candidat au poste de conseiller, siège numéro 1, la date du scrutin sera le 28 août 2022.

**5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5.3 TRANSPORT**

**2022-07-94**

**5.3.a) MANDAT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE SOUS LE RANG CHARLES-A.-GRAVEL**

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE requérir les services professionnels de la firme d'ingénieurs Techni-Consultant pour une assistance technique à titre de collaborateurs externes pour le projet de remplacement des conduites sous le rang Charles-A.-Gravel;

D'accepter l'offre de Techni-Consultant établie sur une base forfaitaire représentant un montant de 2 950 \$, plus les taxes.

Cette dépense sera payée par le programme TECQ.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

**2022-07-95**

**5.4.a) ACHAT DE NOUVEAUX ANALYSEURS POUR L'USINE INTER-MUNICIPALE**

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder au remplacement et à l'achat d'analyseurs pour le maintien et le traitement de l'eau potable à l'usine inter-municipale;

D'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis auprès de la compagnie Veolia Water Technologie Canada inc. afin de confirmer l'achat au montant de 17 598,07 \$ (taxes incluses).

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2022-07-96**

### **5.5.a) DEMANDE À LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE**

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Jacob et Frères inc., propriétaire des lots 5 619 370, 5 618 811 et 5 618 819;

CONSIDÉRANT que par cette demande, le propriétaire des lots précités demande l'autorisation d'exploiter une sablière;

CONSIDÉRANT que les lots 5 618 820, 5 619 136 et 5 618 466 servent en partie comme chemin d'accès à cette sablière;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation de la Municipalité, à son plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain accepte la demande formulée par Jacob et Frères inc.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **5.6 LOISIR ET CULTURE**

**2022-07-97**

### **5.6.a) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES LOISIRS DE ST-PROSPER**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Loisirs de St-Prosper, en date du 15 juin 2022, au montant de 3 500 \$, afin de couvrir une partie des dépenses relatives à la préparation et la réalisation des activités sportives et récréatives dans la municipalité, couvrant la période de mai 2022 à mai 2023 :

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil accorde une aide financière de 2 000 \$ aux Loisirs de St-Prosper compte tenu que la Municipalité a déjà engagé de l'argent dans le projet de jeu d'eau au parc Thérèse-Gravel en plus du camp de jour municipal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **5.7 AUTRES**

**2022-07-98**

### **5.7.a) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE MOTONEIGE DU COMTÉ DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de motoneige du Comté de Champlain afin de les aider monétairement dans la réfection de l'ancien pont de chemin de fer que le Club a acquis;

CONSIDÉRANT que suite à l'inspection de ce pont, exécuté par un ingénieur spécialisé tel qu'indiqué dans la demande, les travaux recommandés sont évalués à près de 214 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'avis que ce lieu en est un de villégiature pour la population:

CONSIDÉRANT le montant demandé, soit 1 000 à 2 000 \$ :

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil accorde une aide financière de 1 500 \$ au Club de motoneige du Comté de Champlain.

QUE ce montant sera pris à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.8 CORRESPONDANCES**

**5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS**

**5.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX**

**5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

**5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**5.13 2022-07-99  
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h35.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
France Bédard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sandra Turcotte  
Directrice générale et greffière-  
trésorière